

Val-d'Or, le 16 mars 2018

À : **M^{me} Julie Rock, directrice des services sociaux**
M. Pierre Isabelle, responsable des programmes
Conseil de la Nation Atikamekw

P-839-46

De : **M^e Marie-Andrée Denis-Boileau, Procureure**

Objet : **Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès**

Dossier : **DG-0132-C**

Madame Rock,
Monsieur Isabelle,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite votre collaboration afin d'obtenir des informations sur **le financement des Comités de justice communautaire**.

La présente demande vise à documenter les sources de financement et les besoins des Comités de justice communautaire à travers le Québec, pour permettre à la Commission de formuler des recommandations appropriées. Nous transmettons les questions ci-dessous à tous les Comités de justice à travers le Québec.

À cet effet, nous aimerions obtenir certaines informations et connaître l'expérience du Comité de justice du Conseil de la Nation Atikamekw quant aux questions suivantes :

1. Combien de comités de justice représentez-vous (noms, communautés desservies)?
2. Pouvez-vous nous dresser un portrait de la situation financière de votre Comité de justice? Notamment :
 - Quel est votre budget annuel (pour chaque comité de justice séparément, si applicable)?
Quel a été votre budget annuel dans les cinq dernières années?
 - Quelles sont vos sources de financement actuelles (partenariat gouvernemental, subventions, fondations, programmes)? Quel est le montant obtenu pour chaque source de financement? Pour les sources gouvernementales, veuillez spécifier le palier (fédéral, provincial, municipal, réserve), ainsi que le nom du programme de financement.
 - Votre communauté a-t-elle été approchée afin de créer un comité de justice, ou a-t-elle plutôt mené les démarches de financement de son propre chef?
 - Est-ce que ces sources de financement sont récurrentes, ou plutôt sur une période définie à court ou moyen terme? Si les sources de financement sont à court ou moyen terme, pour quelle durée chaque source de financement vous est-elle octroyée?
 - Dans les quinze dernières années, ou depuis l'existence de votre Comité de Justice, est-ce que votre financement a diminué ou augmenté? Pourquoi?

3. Combien d'employés à temps partiel et complet employez-vous dans votre Comité de justice?
4. En termes de dépense, quelle est la masse salariale annuelle de votre Comité de justice?
5. Avez-vous des bénévoles qui œuvrent au sein de votre Comité? Si oui, combien, et quels sont leurs rôles et leurs tâches?

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.

Nous vous prions de confirmer la réception du présent courrier. Votre contribution sera précieuse aux travaux de la CERP. Nous vous remercions de donner suite à la présente demande dans un délai de **trente (30) prochains jours**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

Pour toute autre question concernant cette demande, veuillez m'en faire part directement par courriel à marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 354-4014.

Vous remerciant de votre collaboration aux travaux de la CERP, nous vous prions d'agréer, Madame Rock, Monsieur Isabelle, nos plus sincères salutations.

M^e Marie-Andrée Denis-Boileau

Procureure / Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8
Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113, Tél.: 819 354-4014
marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca



CONSEIL DE LA NATION ATIKAMEKW
SERVICES SOCIAUX ATIKAMEKW ONIKAM
290, rue St-Joseph, C.P. 848
La Tuque (Québec) G9X 3P6
Tél.: 819 523-6153 — Fax: 819 676-8965

46.1

Services sociaux
Atikamekw Onikam
6, rue Acokan
Case postale 215
WEMOTACI (QC)
G0X 3R0
Tél.: 819 666-2469
Fax: 819 666-2603

La Tuque, 10 avril 2018

Maître Marie-Andrée Denis-Boileau
Procureure/Counsel
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services
publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès
600, avenue Centrale
Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Services sociaux
Atikamekw Onikam
250, rue Mistassini
MANAWAN (QC)
J0K 1M0
Tél.: 819 971-1417
Fax: 819 971-1411

Objet : Projet de justice communautaire atikamekw (PJCA)

Madame,

Foyer "MAMO"
465, rue St-Joseph
LA TUQUE (QC)
G9X 1M6
Tél.: 819 523-8700
Fax: 819 523-9944

Notre programme en justice communautaire est issu d'une initiative des dirigeants atikamekw qui voulaient apporter une solution à la fois novatrice et adaptée à la culture atikamekw, à la judiciarisation d'un trop grand nombre de situations, notamment pour des délits de moindre importance. Le projet de justice communautaire atikamekw (PJCA) s'inscrit dans le prolongement de l'application de la politique sociale atikamekw adoptée par le Conseil de la Nation Atikamekw (CNA) en 1997. Il faudra cependant attendre en 2010 avant que le PJCA voit le jour et traite ses premières situations.

Centre "Asperimowin"
C.P. 848
LA TUQUE (QC)
G9X 3P6
Tél.: 819 523-8600
Fax: 819 523-4519

Notre financement a légèrement diminué depuis 2014, principalement à cause d'un manque d'effectif au niveau de la coordination entre les points de service de Manawan et de Wemotaci. Chaque communauté possède son coordonnateur en justice communautaire, mais la coordination régionale était et est encore assumée par le CNA qui doit puiser à même ses ressources. Par le passé, il a parfois été difficile pour notre organisation d'offrir un encadrement soutenu à ce niveau. Depuis février 2017, un chef de service au niveau des programmes a été embauché et voit à combler ce besoin. Cependant, les besoins grandissants en matière de justice communautaire atikamekw nécessiteront l'embauche d'un coordonnateur régional qui pourra se spécialiser en ce domaine.

Le budget des cinq dernières années était constitué de la façon suivante :

- Budget 2017-2018 : 227 922 \$
- Budget 2016-2017 : 215 000 \$
- Budget 2015-2016 : 215 000 \$
- Budget 2014-2015 : 220 500 \$
- Budget 2013-2014 : 270 000 \$

Ce sont les Conseils de Sages de chacune de ces communautés qui agissent à titre de Comité de justice. Les services sont principalement offerts aux Atikamekw des communautés de Manawan et de Wemotaci. Pour ce qui est des Atikamekw de la communauté d'Opitciwan, nous vous référons à M. Mario Chachai qui travaille avec le Comité de justice de cette communauté.

Le programme de justice communautaire Atikamekw finance l'embauche de deux coordonnateurs locaux à temps plein. De plus, il finance les services de deux Conseils de Sages, constitués chacun par 10 membres des communautés concernées, dont le mandat est de siéger. Les Sages agissent bénévolement. Nous offrons néanmoins des jetons de présence représentant un montant de 50 \$ par demi-journée aux membres des Conseils de Sages.

Les sources de financement proviennent des ministères de la Justice du Québec et du Canada qui octroient un montant de 107 500 \$ chacun. Un montant reporté de 12 922 \$, représentant le surplus de l'exercice 2016-2017 du ministère de la Justice du Québec, est aussi comptabilisé comme une source de financement importante.

La masse salariale annuelle représente la majorité des dépenses du Comité de justice, et totalise un montant de 118 500 \$ pour l'année 2017-2018. Elle est constituée des salaires de base ainsi que des avantages sociaux. Un montant de 40 000 \$ est dépensé pour couvrir les frais de fonctionnement-situations et les interventions des Conseils de Sages.

Nous espérons que ces renseignements vous satisferont et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Julie Rock
Directrice des Services sociaux Onikam



Pierre Isabelle
Chef de service des programmes